



Toutes les Constructions ne sont pas réalisées

Par **Aldub**, le **26/08/2020** à **16:28**

Bonjour,

Suite à mes questions précédentes,

- 1) La totalité des constructions doivent être réalisées avant la rétrocession à la commune ?
- 2) Dans le cas des articles non respectés du règlement du lotissement, (les clôtures de limite du domaine public ne sont pas respectées.) elles doivent être en retrait de 1 mètre de la limite de propriété, pour que les plantations d'une haie champêtre soient réalisées côté voie publique.

Merci pour une réponse

A.D

Par **Visiteur**, le **26/08/2020** à **21:32**

Merci de rester sur votre sujet d'origine, pour un suivi plus aisé.